

9^{ème} Rapide de Veigy-Foncenex

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de Veigy-Foncenex, organise le dimanche 23 juin 2024, le 9^{ème} Rapide de Veigy-Foncenex à Veigy-Foncenex (74).

Les rencontres ont lieu à la salle d'animation 166 B route du Chablais, 74140 Veigy-Foncenex.

La manifestation est composée de deux tournois. Pour les deux tournois, les joueurs doivent être licenciés A ou B pour la saison en cours à la Fédération Française des Échecs (FFE) ou avoir un code FIDE (différent du code FRA) d'une autre fédération reconnue par la Fédération Internationale des Échecs (hors RUS et BLR) ;

- Tournoi A : ouvert à tous, homologué FFE et FIDE pour le ELO rapide FIDE de juillet 2024 ;
<http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=63119>
- Tournoi B : réservé aux joueurs ayant moins de 1700 Elo Rapide, homologué FFE et FIDE pour le ELO rapide FIDE de juillet 2024.
<http://www.echecs.asso.fr/FicheTournoi.aspx?Ref=63120>

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai et entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les tournois se jouent en 7 rondes. Les appariements se font au système Suisse intégral (Règles C.04), à l'aide du logiciel PAPI, homologué par la FFE et conçu par Erick Mouret.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointés sur place avant 9h30.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de 15 minutes + 5 secondes par coup.

Le vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

Article 4 : Horaires des rondes

- Pointage avant 9h30
- Ronde 1 : 10h
- Ronde 2 : 11h
- Ronde 3 : 12h
- Ronde 4 : 13h45
- Ronde 5 : 14h45
- Ronde 6 : 15h45
- Ronde 7 : 16h45
- Remise des prix : 18h00

Article 5 : Droits d'inscription

Réservation en ligne : <https://www.billetweb.fr/9eme-rapide-de-veigy>

Tournoi A :

- Avant le 22 juin 2024 : adulte 20€ / jeune 10€
- Après le 21 juin 2024 : adulte 24€ / jeune 12€

Tournoi B :

- Avant le 22 juin 2024 : adulte 20€ / jeune 10€
- Après le 21 juin 2024 : adulte 24€ / jeune 12€

Repas : 15€

Article 6 : Classement et départages

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

- 1- Buchholz Tronqué
- 2- Buchholz
- 3- Performance

Article 7 : Prix

Le montant des prix sera affiché après le 3ème ronde. Le premier prix est de 200 €. Planche des prix selon nombre de participants.

Les prix sont distribués à la place réelle.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix renonce à son prix.

Article 8 : Organisation et arbitrage

Responsable de l'organisation	NAVARRO David
Arbitre principal	HORN Gilles, AFO1

Article 9 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle du tournoi.

Elle est composée du responsable de l'organisation et de deux joueurs du tournoi A.

Article 10 : Règles spécifiques

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4 du Livre de l'Arbitre).

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la compétition.

Article 11 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 12 : Divers

Tous les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur du tournoi.

L'arbitre principale

L'organisateur

Gilles HORN

David NAVARRO